



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8268^e séance

Jeudi 24 mai 2018, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Wronecka	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Kafando.

M. Kafando : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les récents développements au Burundi.

Le 17 mai, les Burundais ont voté en faveur d'une nouvelle Constitution. Selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui a annoncé les résultats provisoires le 21 mai dernier, 73,25 % des 4 768 148 votants se sont prononcés en faveur de la nouvelle Constitution, contre 19,34 %. Les votes blancs ont totalisé 4,11 % et l'abstention 3,28 %, le taux de participation étant de 96,24 %. Je précise qu'il s'agit là des données de la CENI. Le référendum s'est, dans l'ensemble, déroulé dans le calme, en dépit des nombreuses irrégularités et nombreux incidents rapportés par les représentants de l'opposition et de la société civile. Même la CENI a fait également état de quelques incidents qui, selon elle, n'étaient toutefois pas de nature à influencer les résultats définitifs du scrutin.

Lors de mon exposé, le 25 février (voir S/PV.8189), j'avais fait miennes les préoccupations du Secrétaire général, qui avait souligné dans son rapport (S/2018/89) la nécessité pour le Gouvernement de rechercher le plus large consensus possible autour d'une question aussi primordiale pour l'avenir, voire pour le destin du Burundi qu'est la modification de la Constitution. Il

avait, en effet, mis en exergue l'esprit de consensus qui a prévalu aux négociations et à l'adoption de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution de 2005 qui en est issue.

Maintenant que le pays s'achemine vers une autre phase importante de son histoire, nous attendons un signal fort des autorités burundaises en faveur de la reprise du dialogue interburundais, sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. Relancer ce dialogue, permettrait aux Burundais de discuter ensemble des défis auxquels ils se trouvent confrontés dans un climat de confiance mutuelle. Il est important de réitérer ici que ce n'est qu'à travers un dialogue inclusif que les Burundais apporteront des solutions durables à la crise actuelle. Si tel n'était pas le cas, il est à craindre que la contestation des résultats du référendum par l'opposition ne polarise davantage une situation politique déjà tendue et caractérisée par des violations des droits de l'homme et autres abus, ainsi que par la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire.

De ce point de vue, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur l'expulsion des experts des droits de l'homme déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme, résolution qui, on s'en souvient, a été parrainée le 29 septembre 2017 à Genève par le Groupe des États d'Afrique. Leurs visas ont été annulés par le Gouvernement, le 26 avril alors qu'ils étaient déjà au Burundi. Je lance un appel aux autorités burundaises pour qu'elles facilitent le retour de ces experts et renouent la coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

La situation sécuritaire au Burundi est globalement calme même si on fait état de jets de grenade isolés et que des rapports continuent de parvenir sur des découvertes de corps sans vie, y compris d'individus en tenue militaire. Le Gouvernement doit être encouragé à poursuivre ses efforts de restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Je salue, à cet égard, les mesures prises contre certaines formes de violence ayant été constatées avant et pendant la campagne électorale. Les événements survenus le 11 mai dans la commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, que nous avons condamnés à l'ONU et au cours desquels 26 personnes – dont des femmes et des enfants – ont été assassinées par des hommes armés non identifiés, nous rappellent que, même si le calme règne sur le plan sécuritaire, l'environnement reste toujours volatile.

La situation humanitaire connaît une amélioration notable mais demeure toujours préoccupante. De nombreux Burundais continuent de vivre dans des camps de réfugiés, particulièrement en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Et je salue les efforts déployés par le Burundi et la Tanzanie, avec l'appui remarquable du Haut-Commissariat pour les réfugiés, dans le cadre de l'accord tripartite, efforts qui ont déjà permis à plus de 13 000 Burundais de rentrer chez eux volontairement. Ces efforts doivent naturellement être poursuivis.

La situation que je viens de décrire met en exergue la pertinence de la poursuite du dialogue inclusif, sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les membres se souviendront que lors du dix-neuvième Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenu en Ouganda le 23 février dernier, les chefs d'État de la sous-région avaient fortement recommandé la poursuite du dialogue sous la facilitation de l'ancien Président Benjamin Mkapa et la médiation du Président Museveni. Le Sommet avait également demandé au facilitateur de tout mettre en œuvre pour convoquer la cinquième session du dialogue dans les meilleurs délais.

En réponse à l'invitation du facilitateur du 25 avril, le Gouvernement burundais avait indiqué qu'il ne prendrait part à aucune session du dialogue avant la fin du référendum constitutionnel. Dans ce contexte l'opposition, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, s'est interrogée sur l'opportunité et la pertinence du dialogue après un référendum qui « enterrerait l'Accord d'Arusha ».

Des consultations devraient se tenir dans les tous prochains jours en vue de la relance du dialogue. Je demeure persuadé qu'un dialogue inclusif reste la seule voie pour le règlement durable des défis politiques, socioéconomiques et humanitaires auxquels le Burundi fait face depuis 2015. Parmi ces défis, figurent en bonne place la préparation et la réussite des élections inclusives, crédibles et transparentes en 2020. À cet égard, le Conseil pourrait renouveler son plein soutien à la région, en particulier à la médiation conduite par le Président ougandais Yoweri Museveni, et au facilitateur, l'ancien Président Tanzanien Benjamin Mkapa, avec le soutien de l'Union africaine et des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et pour l'excellente coopération qui existe entre le Conseil et la formation.

Conformément à la pratique établie, cette déclaration a été approuvée par les membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, y compris le pays concerné, le Burundi.

L'exposé d'aujourd'hui me donne l'occasion de faire rapport au Conseil sur ma dernière visite au Burundi, qui s'est déroulée fin mars, et sur les événements qui se sont produits depuis. Je formulerai en conclusion quelques recommandations concernant l'engagement international au Burundi. J'ai présenté le 16 avril à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix les résultats de ma visite.

Du 27 au 30 mars, je me suis rendu au Burundi pour la sixième fois en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Cette visite m'a permis d'évaluer directement la situation sur le terrain, de maintenir le contact avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales, de plaider en faveur d'un dialogue et d'une coopération renouvelés entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux et d'identifier de nouveaux domaines de coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi. Au moment de ma visite, la situation en matière de sécurité dans le pays était globalement calme.

Au cours de ma visite, j'ai été reçu par S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi; le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale; le Ministre des finances, du budget et de la privatisation; les membres de la Commission électorale nationale indépendante; le Président de la Commission Vérité et réconciliation; les dirigeants de trois partis politiques; le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; des représentants du secteur privé; l'équipe de pays des Nations Unies; le Comité international de la Croix-Rouge; la communauté diplomatique et un groupe d'économistes et d'historiens locaux.

Ma visite a été l'occasion d'en savoir plus sur les préparatifs du référendum constitutionnel, qui a eu lieu le 17 mai. La Commission électorale nationale indépendante m'a expliqué comment elle procédait à

l'inscription des électeurs tant pour le référendum que pour les élections de 2020 et comment le référendum se déroulerait. J'ai souligné dans le cadre de ces contacts que le référendum devrait avoir lieu dans un climat démocratique et ouvert et se dérouler sans incident. J'ai également invité le Gouvernement à réfléchir à la possibilité que le Burundi ait besoin d'une assistance électorale internationale pour les élections de 2020.

Le 29 mars, j'ai rencontré les dirigeants de trois partis politiques – le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, l'Union pour le progrès national et Agathon Rwaswa. Ils ont tous convenu que les acteurs politiques burundais devraient définir la voie devant mener aux élections de 2020 dans le cadre d'une feuille de route commune. Cette feuille de route contiendrait des critères visant à garantir la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, pacifiques et sans exclusive, avec la participation de tous les partis politiques.

Mes discussions ont porté sur un autre sujet important, à savoir les graves difficultés économiques auxquelles le Burundi est confronté. Les responsables gouvernementaux ont demandé aux partenaires du Burundi de mettre davantage l'accent sur le développement socioéconomique à moyen et long terme plutôt que sur l'aide humanitaire. Le Gouvernement m'a informé qu'il était en train d'élaborer un nouveau plan national de développement, qui pourrait être publié avant l'été.

Les partenaires internationaux du Burundi ont réaffirmé leur volonté d'appuyer le Burundi en ce qui concerne les difficultés socio-économiques et humanitaires. Ils ont exprimé le souhait que le plan de développement national leur soit communiqué le plus tôt possible pour qu'ils puissent adapter leurs stratégies de développement aux priorités nationales. Les partenaires internationaux du Burundi et les représentants du secteur privé ont évoqué certains obstacles à la participation à l'activité économique, notamment la pénurie de devises étrangères et les difficultés à obtenir des prêts bancaires.

Dans mon entretien avec le Président de la République, j'ai souligné que la Commission de consolidation de la paix restait déterminée à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. À cet égard, j'ai proposé d'organiser une nouvelle série de consultations socioéconomiques à Bujumbura, auxquelles pourraient participer d'autres partenaires tels que le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne et les donateurs bilatéraux.

Le plan national de développement du Burundi pourrait servir de base à ces discussions. Le Président a exprimé son intérêt pour cette initiative, y compris la participation d'autres partenaires.

Pendant mon séjour, des hauts fonctionnaires du Burundi, de la Tanzanie et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont signé un accord tripartite sur le retour des réfugiés burundais en provenance de la Tanzanie. La priorité en matière de rapatriement sera accordée aux 19 148 réfugiés dont l'intention de retour a déjà été vérifiée par le HCR.

En ce qui concerne le plan d'aide humanitaire pour 2018, le Gouvernement a réaffirmé que celui-ci contenait des chiffres exagérés et n'avait pas fait suffisamment l'objet de consultations avec les autorités nationales. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé ce plan en février 2018. Son montant total, qui est de 141,8 millions de dollars, n'est actuellement financé qu'à hauteur de 2,9%. J'ai indiqué au Gouvernement et à ses partenaires humanitaires qu'un accord rapide sur le plan d'aide humanitaire permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires. J'ai également proposé d'utiliser la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix en tant que cadre pour mobiliser un appui accru à ce plan.

Durant mon entretien avec le Président de la Commission vérité et réconciliation, j'ai été informé des progrès impressionnants réalisés dans ce domaine ces derniers mois. La Commission a déjà recueilli plus de 45 000 témoignages et mené ses activités dans 16 des 18 provinces du Burundi. La Commission est confrontée à plusieurs défis, notamment les délais à tenir, la sécurité des données et la question du principe de responsabilité.

Lors de ma rencontre avec le Président, j'ai recommandé que le mandat de la Commission soit prorogé d'un an, jusqu'à la fin de 2019, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. J'ai indiqué que la Commission de consolidation de la paix pourrait contribuer à mobiliser l'aide technique et financière internationale aux efforts de réconciliation au Burundi. Tout comme lors des rencontres précédentes, le Président a insisté sur l'importance de la réconciliation nationale. Il a répondu positivement aux suggestions visant à proroger le mandat de la Commission et à mobiliser l'expertise internationale.

Ces derniers jours, des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et des fonctionnaires de

l'ONU à New York m'ont informé des faits nouveaux suivants qui sont survenus après ma visite.

Le 20 avril, le Président Nkurunziza a nommé cinq nouveaux ministres, portant le nombre de membres du Cabinet de 20 à 21. Quatre ministres ont été remplacés, y compris le Ministre des affaires étrangères Alain Aimé Nyamitwe, qui a été remplacé par Ezéchiel Nibigira. La campagne pour le référendum constitutionnel a débuté le 1^{er} mai. Selon différents observateurs, la campagne et le référendum se sont déroulés dans un climat relativement calme. Dans le même temps, j'ai reçu des informations faisant état d'allégations d'intimidation et de répression contre les opposants aux amendements constitutionnels. Comme l'Envoyé spécial l'a déjà indiqué, 26 personnes ont été tuées le 11 mai lors d'une attaque violente dans le village de Ruhagarika, dans le nord-ouest du Burundi, par des personnes non identifiées. Cette attaque a été largement condamnée par les acteurs nationaux et internationaux. La communauté internationale a continué de suivre de près et de manière constructive l'évolution de la situation au Burundi. Dans la perspective du référendum constitutionnel, l'Union africaine et l'Union européenne, en leur qualité de garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, ont encouragé le Gouvernement burundais à respecter l'esprit et la lettre de l'Accord.

J'ai également reçu des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme (CDH), présentée au CDH le 28 septembre 2017 par des pays africains, y compris le Burundi. Comme l'Envoyé spécial l'a indiqué, les trois experts en matière de droits de l'homme, qui avaient reçu pour mandat d'établir les faits et les circonstances au titre de la résolution du Conseil des droits de l'homme, sont arrivés sur le territoire burundais en février. Ils n'ont toutefois pas pu mener à bien leur travail et ont quitté le pays après un mois. Compte tenu de l'appui apporté par le Burundi à la résolution du Conseil des droits de l'homme et de son engagement à coopérer avec les trois experts, la mission a encore une chance de mener ses activités. Les responsables de l'ONU estiment qu'il serait souhaitable que la mission soit effectuée dans les meilleurs délais pour permettre aux trois experts de présenter leur rapport au Conseil des droits de l'homme à sa prochaine session en juin.

Sur la base de mes discussions au Burundi et à New York, je tire les conclusions suivantes en ce qui concerne l'action internationale au Burundi.

Premièrement, la communauté internationale doit continuer à suivre de près l'évolution de la situation au Burundi et tenir compte de tous les aspects de la situation actuelle. Dans ce contexte, il faut assurer la cohérence entre les acteurs onusiens et la communauté internationale, notamment les acteurs régionaux et sous-régionaux, et trouver un terrain d'entente avec le Gouvernement en vue d'instaurer un climat de confiance et de renforcer l'esprit de partenariat.

Deuxièmement, les efforts de médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est, dirigés par le Président Museveni de l'Ouganda et par l'ancien Président Mkapa de la Tanzanie, méritent toujours notre plein appui.

Troisièmement, le plan national de développement qui sera publié prochainement pourrait servir de base à un nouveau dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. J'envisage donc d'organiser un nouveau cycle de dialogue socio-économique entre le Burundi et ses partenaires en 2018, en coopération avec le Gouvernement burundais et le Coordonnateur résident des Nations Unies. J'estime que la participation de partenaires tels que le FMI, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux qui n'avaient pas participé aux tables rondes de Bujumbura l'année dernière est cruciale. À mon avis, ce dialogue peut permettre de renforcer la confiance entre le Burundi et ses partenaires.

Quatrièmement, outre la coopération socio-économique à moyen et long terme, la communauté internationale ne doit pas négliger les besoins humanitaires immédiats au Burundi. La formation continuera d'encourager la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires humanitaires, en vue de répondre aux besoins les plus urgents de la population, notamment en matière de services sociaux et sanitaires de base, de sécurité alimentaire et de protection.

Cinquièmement, il ne faut pas porter atteinte aux réalisations importantes obtenues grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. L'un des avantages d'une feuille de route élaborée par les acteurs politiques, couvrant la période allant jusqu'en 2020, est qu'elle pourrait permettre de dégager un consensus sur les moyens de préserver les acquis d'Arusha, en particulier dans la perspective des élections de 2020.

Sixièmement, la communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de réconciliation nationale et de suivre attentivement le processus de réconciliation en cours au Burundi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je remercie Michel Kafando, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, pour son intervention très éclairante et pour son engagement. Je remercie également mon collègue suisse Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé très utile.

La France prend acte des résultats du référendum. Si le scrutin s'est tenu dans un calme relatif, comme cela a été dit, nous déplorons que la campagne ait eu lieu dans un climat marqué par des intimidations et des menaces, assorties de violences, contre l'opposition à la réforme constitutionnelle. La révision de la Constitution introduit des modifications qui vont à l'encontre des Accords d'Arusha. Cette révision risque ainsi, si l'on n'y prend garde, d'amorcer la déconstruction des Accords d'Arusha, lesquels ont été la colonne vertébrale d'une décennie de paix au Burundi. Le système institutionnalisé de partage du pouvoir entre les composantes communautaires burundaises est en effet remis en cause et les mécanismes visant à protéger la minorité tutsie sont affaiblis ou disparaissent. L'appréciation de la France est donc que cette réforme ne contribuera pas à résoudre la crise dans laquelle le pays est plongé depuis 2015.

Dans ce contexte, nous restons très préoccupés devant l'impasse politique et la situation sécuritaire au Burundi. Face à l'impossibilité du dialogue et la fermeture totale de l'espace politique, les fractions les plus radicales de l'opposition sont tentées par la lutte armée. Dans le camp du pouvoir, les miliciens Imbonerakure jouent un rôle de plus en plus important dans les actions d'intimidation et de répression de toute voix discordante, et représentent une force difficilement contrôlable. Le risque est donc que la situation se dégrade, alors que le statu quo, nous le savons, n'est pas tenable à long terme. Le massacre de Ruhagarika, avec l'assassinat, le 11 mai, de 27 civils, en constitue une nouvelle et tragique illustration.

Il est donc essentiel de sortir du cercle vicieux actuel. Le dialogue sous facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est a échoué jusqu'à présent, principalement en raison de l'obstruction des autorités burundaises. Pourtant, la priorité doit rester de lancer

un vrai dialogue national inclusif, sans conditions ni exclusives, qui permette l'expression des aspirations de l'ensemble des composantes de la société burundaise. Cette priorité est inséparable du respect des droits de l'homme, qui est également une source importante de préoccupations. Un tel dialogue inclusif ne sera possible que si le Gouvernement fait les gestes nécessaires pour permettre notamment à l'opposition, aux médias et à la société civile de jouer leur rôle sans entraves. Nous attendons aussi des gestes forts de la région pour que ce dialogue puisse véritablement se tenir.

Dans ce contexte difficile, nous appelons toutes les parties burundaises à revenir à l'esprit de consensus qui a présidé à la conclusion des Accords d'Arusha, comme nous invitons les garants de ces accords à se mobiliser pour avancer dans la recherche d'une solution politique à la crise. Le nécessaire leadership régional sur la situation au Burundi doit aller de pair avec un suivi précis de cette situation par le Conseil de sécurité. Dans l'environnement particulièrement inflammable du Burundi, les Accords d'Arusha constituent plus que jamais la boussole qui doit guider les efforts des parties burundaises et de la communauté internationale au service du Burundi et de sa stabilité.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial, M. Michel Kafando, ainsi que le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de leurs exposés éclairants sur la situation. Nous pensons et sommes convaincus que le respect de l'ordre constitutionnel de chaque pays définit et soutient ce que sont aujourd'hui les États modernes, et qu'il est, par conséquent, le garant de leur stabilité et de leur pluralité.

Les résultats du référendum constitutionnel du Burundi du 17 mai, auquel ont participé 26 formations politiques, viennent réaffirmer la volonté populaire et symbolisent et définissent la détermination des autorités burundaises et de la majorité de la population du Burundi d'avancer vers un dialogue et vers une stabilisation de la situation politique dans le pays. Le fait que la consultation ait eu lieu sans incidents majeurs est une preuve de l'amélioration globale de la situation dans le pays.

À cet égard, nous voudrions appeler toutes les parties à s'abstenir d'actions qui pourraient se révéler contre-productives pour le développement futur de la situation. Nous sommes convaincus que les résultats provisoires proclamés lundi 21 mai par la Commission

électorale nationale indépendante, qui donnent 73,26 % des voix pour la nouvelle Constitution du Burundi et seulement 18 % des voix contre, et qui montrent un taux élevé de participation, sont une garantie solide permettant de jeter les bases des futures élections qui auront lieu en 2020. La Guinée équatoriale considère que ces résultats expriment la volonté populaire, car ce référendum s'inscrit exclusivement dans le cadre de la souveraineté nationale du Burundi; c'est-à-dire que nous pensons qu'il s'agit d'une affaire intérieure du Burundi et d'un référendum qui, selon nous, contribuera à stabiliser le pays à long terme. Nous avons également des exemples de processus similaires qui ont eu lieu dans d'autres pays, sans aucun problème majeur. À cet égard, nous considérons qu'il faut prendre toutes les mesures de prudence et de prévention propres à faire que les processus futurs se déroulent aussi bien que possible. Nous pensons aussi qu'un esprit d'impartialité doit régner au sein du Conseil, et qu'il faut promouvoir une solution négociée qui encourage le dialogue entre les Burundais.

La Guinée équatoriale a toujours cru en l'action médiatrice des institutions internationales régionales et sous-régionales et elle l'a toujours appuyée, tout comme l'action menée par les acteurs nationaux burundais eux-mêmes. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra trouver une solution qui, nous le pensons, doit être négociée en tenant compte de la situation que traverse le pays. Ce processus doit s'inspirer du respect des principes et des valeurs démocratiques, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes doit prévaloir. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs politiques burundais à continuer de déployer des efforts pour établir et renforcer la confiance afin de maintenir un dialogue national franc, intégré et transparent, qui conduise à l'unité et à la cohésion nationales. À cet égard, nous pensons que le Gouvernement burundais doit jouer un rôle de premier plan et prendre les mesures pertinentes pour maintenir l'unité du pays et consolider un processus de réconciliation nationale. Tous ces efforts mériteraient l'appui du Conseil et de la communauté internationale.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) : Le Royaume des Pays-Bas remercie l'Envoyé spécial, M. Kafando, ainsi que l'Ambassadeur Lauber de leurs exposés éclairants. Les Pays-Bas continuent de suivre de très près le climat politique au Burundi, comme nous sommes préoccupés des conséquences des possibles tensions politiques pour la population du Burundi, et particulièrement par la situation sécuritaire. Je

voudrais attirer l'attention du Conseil sur les trois éléments suivants : premièrement, les incidents liés au référendum; deuxièmement, la nécessité persistante d'un dialogue interburundais; et troisièmement, l'importance des Accords d'Arusha.

Malgré une absence de violences graves, le Royaume des Pays-Bas a pris note de divers incidents signalés durant le scrutin, notamment le refus d'accès aux bureaux de vote opposé à des observateurs accrédités de l'opposition ou leur arrestation, et l'intimidation de citoyens burundais aux abords et à l'intérieur des bureaux de vote, y compris la présence de membres de la ligue de la jeunesse du parti au pouvoir dans certains bureaux de vote. Le Royaume des Pays-Bas condamne ces actes liés au processus du référendum, qui ont pu nuire à un climat propice au libre choix. Nous attendons que le Gouvernement burundais s'assure que toute action basée sur ce référendum, y compris le processus de formalisation des amendements constitutionnels, sera menée à partir d'un large consensus entre toutes les parties prenantes et conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution actuelle.

En dépit de l'impasse actuelle, le Royaume des Pays-Bas continue à accorder son entier soutien au dialogue interburundais conduit par la Communauté d'Afrique de l'Est. Une solution politique élaborée dans le cadre d'un dialogue constructif et inclusif reste le moyen le plus durable et viable de sortir de la crise politique que traverse le pays. Nous appelons le Gouvernement burundais à permettre l'ouverture de l'espace politique dans la phase de l'après-référendum, en assurant un contexte plus propice au dialogue pacifique, contribuant ainsi à une dynamique positive qui serve la lutte du Burundi et de ses partenaires contre la pauvreté persistante dans le pays. Le Royaume des Pays-Bas craint que le risque de violence demeure au Burundi. Dans ce cadre, nous condamnons l'attaque perpétrée dans la province de Cibitoke, qui a coûté la vie à 24 civils, dont 11 enfants. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir de toute violence et à respecter pleinement les droits de l'homme.

Les Accords d'Arusha, signés en 2000 après trois décennies de conflit, restent la pierre angulaire de la stabilité au Burundi. Tout dialogue, réforme politique et action mené au Burundi devrait reposer sur les principes et l'esprit de ces solides bases établies par les présidents Nyerere et Mandela. Ils ont créé un système de dispositions constitutionnelles pour décourager la concentration des pouvoirs par un seul parti ou groupe

et pour constituer une armée unifiée. Nous craignons que les amendements constitutionnels proposés sapent les acquis des Accords.

Nous reconnaissons et soulignons l'importance et la responsabilité première des garants des Accords d'Arusha dans la sauvegarde de l'esprit qui a prévalu à leur adoption.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas reste engagé en faveur du développement et de la stabilité pour la population burundaise, tout en reconnaissant que les parties prenantes burundaises sont les seules à pouvoir établir une paix durable. Nous soutenons pleinement la Communauté d'Afrique de l'Est et les garants des Accords d'Arusha dans leurs efforts en vue de trouver une solution pacifique et durable à la crise actuelle.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) : Ma délégation tient à remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Représentant permanent de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La Bolivie apprécie et appuie la manière dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général s'emploie à poursuivre le dialogue interburundais dans un climat inclusif. De même, nous saluons le travail de facilitation que dirigent l'ancien Président de la Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, et le Président de l'Ouganda, S. E. M. Yoweri Museveni, conformément aux Accords d'Arusha, qui doivent rester la pierre angulaire de ce processus. Nous réaffirmons que le dialogue et le respect des Accords constituent les fondements d'une sortie de crise. À cet égard, étant donné que la situation au Burundi n'a pas d'incidence sur la paix et la sécurité internationales et demeure stable, nous estimons qu'il convient de mettre en œuvre la feuille de route proposée par M. Mkapa afin de parvenir à un consensus et de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques en 2020.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Burundi. À cet égard, nous estimons que le référendum et la réforme de la Constitution sont des questions internes qui doivent être traitées par les Burundais et pour les Burundais. Nous devons prendre en compte la progression des négociations dans le cadre du dialogue interburundais. N'oublions pas qu'il existe un consensus

sur plusieurs points. Il convient d'analyser les points qui restent contentieux, car la communauté internationale accompagne ce dialogue de manière constructive en vue d'un règlement définitif. De même, il importe de prendre en compte le fait que le Burundi contribue à la paix et à la sécurité en déployant des contingents, ce qui témoigne de sa capacité institutionnelle.

La communauté internationale doit également aider le Burundi à renforcer ses capacités, à poursuivre son développement économique et à régler les problèmes humanitaires persistants. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord tripartite signé par le Burundi, la Tanzanie et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne le retour des réfugiés burundais établis en Tanzanie, qui donnera priorité à 19 148 réfugiés. Nous encourageons également la communauté internationale à continuer de financer le programme d'action humanitaire au Burundi.

Pour surmonter les défis susmentionnés, il importe de créer un climat de confiance, ce qui suppose de lever les sanctions unilatérales qui ont une incidence néfaste sur la vie des groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, ainsi que sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il convient de souligner que les mesures unilatérales sont illégales au regard de la Charte des Nations Unies.

Nous reconnaissons les efforts que déploient la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Envoyé spécial de l'Union africaine, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies dans le pays. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie et à coordonner leurs efforts afin de renforcer la coopération pour appuyer plus efficacement l'action de médiation menée par la CAE. Nous sommes également d'avis que la CAE doit continuer de diriger ce processus.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, Michel Kafando, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés pénétrants et de leurs contributions importantes à nos délibérations.

Nous souhaitons tout d'abord présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement burundais suite à l'attaque terroriste barbare commise le 11 mai dans la province de Cibitoke, dans le nord-ouest du Burundi, qui a fait 26 morts parmi la population civile. Nous tenons à exprimer notre

sympathie aux familles des victimes et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous exhortons le Gouvernement à lancer une enquête approfondie et à traduire les auteurs de cet acte en justice. Nous appuyons donc les recommandations formulées aujourd'hui par les intervenants, et nous souhaitons porter quelques observations à l'attention du Conseil.

Premièrement, sur le plan politique, nous prenons note du référendum national organisé le 17 mai au sujet de la révision de la Constitution. Nous espérons que les résultats de cet événement critique refléteront la volonté du peuple burundais et n'auront aucun impact sur la situation politique et sécuritaire dans le pays. Nous réaffirmons notre préoccupation face à la très faible progression du dialogue interburundais. Nous appelons tous les acteurs politiques à instaurer une communication véritable, qui doit inclure des négociations au sujet de la feuille de route visant à ouvrir la voie à la tenue d'élections pacifiques, libres, régulières, transparentes et ouvertes en 2020.

Ce processus conduit par les Burundais doit se dérouler dans un climat propice au dialogue, à la confiance et à un consensus national, avec la participation de tous les principaux acteurs politiques, en vue de garantir une paix durable. Nous tenons à souligner la nécessité que l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est poursuivent leurs efforts dans le contexte du processus de médiation. Nous exhortons donc les dirigeants de la sous-région et les garants de l'Accord d'Arusha à redoubler d'efforts pour revitaliser l'interaction politique en prenant contact avec toutes les parties. À cet égard, nous appuyons la participation et l'engagement personnel du facilitateur, l'ancien Président de la Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando. Nous espérons que le prochain cycle du dialogue inter-burundais sera plus inclusif et plus productif, ouvrant ainsi la voie au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité à long terme au Burundi.

Nous notons également qu'il importe que toutes les parties politiques mettent en œuvre l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha. Nous considérons qu'il s'agit là de la seule voie vers un règlement pacifique de la crise politique du pays. Nous soulignons également l'importance de respecter les libertés et les droits fondamentaux de tous les citoyens.

Deuxièmement, sur le plan humanitaire, avec près de 180 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays

et 430 000 réfugiés, ainsi que 3,6 millions de personnes ayant besoin d'assistance, la situation humanitaire actuelle au Burundi doit être traitée d'urgence. Le rapatriement des réfugiés doit être volontaire et conforme aux principes de respect et de dignité énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Nous nous félicitons de la signature de l'accord tripartite entre les représentants du Burundi et de la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur le retour d'autres réfugiés burundais de Tanzanie.

Troisièmement, pour ce qui est du volet développement, nous prenons note des efforts déployés par le Gouvernement burundais pour stabiliser la situation économique du pays, notamment en élaborant le plan national de développement qui constituera un important pas en avant. L'appui international est donc essentiel pour aider la nation à surmonter les défis économiques existants. Cette plateforme pourrait servir de base à l'instauration de la confiance entre le Burundi et ses partenaires.

Enfin, nous félicitons la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix d'avoir joué un rôle de coordination aussi important et d'avoir facilité le dialogue entre le Gouvernement burundais et la communauté internationale.

M^{me} French (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Kafando, de son exposé. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Lauber pour son exposé et pour ses efforts inlassables auprès de la Commission de consolidation de la paix.

Les arrestations arbitraires, l'absence de transparence, la suspension des médias et les tentatives de pression sur les électeurs ont entaché le processus référendaire du 17 mai au Burundi, sapant ainsi la confiance dans ses résultats, des résultats qui nous font craindre que le Burundi se dirige vers un système à parti unique. Le référendum s'est déroulé dans le contexte de l'enlisement du dialogue mené par la Communauté d'Afrique de l'Est, de la poursuite de la répression et d'une situation politique instable. Le référendum aggrave encore davantage les tensions politiques aiguës actuelles, qui ont des effets déstabilisateurs sur le Burundi et l'ensemble de la région.

Bien que le Gouvernement ait permis à l'opposition de mener une campagne vigoureuse pendant les deux semaines de la période de campagne prévue, de nombreux cas de harcèlement et de répression contre

les opposants au référendum dans les mois précédant le scrutin ont contribué à instaurer un climat de peur et d'intimidation, ce qui a créé un environnement qui n'a pas permis la tenue d'un référendum crédible. L'absence d'observateurs indépendants sape également la confiance dans les résultats rapportés. Nous condamnons également le meurtre par des groupes armés de 26 civils innocents dans les jours précédant le référendum. Le climat de violence, de peur et de répression souligne la nécessité d'un dialogue sérieux en faveur de la promotion de la paix.

Les restrictions imposées aux médias se sont aggravées avant le référendum, ce qui mine encore davantage la crédibilité du processus. Nous condamnons la décision du Gouvernement de suspendre les émissions de Voice of America et de la British Broadcasting Corporation pendant cette période particulièrement instable. Cette décision, de même que d'autres restrictions imposées aux médias, des arrestations arbitraires et des peines sévères pour les défenseurs des droits de l'homme, sape les normes démocratiques fondamentales et signale la persistance de limites troublantes placées sur l'espace civique et politique au Burundi.

Nous craignons que le Gouvernement interprète la Constitution révisée comme une réinitialisation des limites du mandat présidentiel et que d'autres amendements visent à consolider le pouvoir du Président, à imposer des restrictions aux candidats indépendants et aux coalitions de candidats et à aller à l'encontre des principes de partage du pouvoir consacrés dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. De tels amendements auront des impacts à long terme sur la gouvernance et les institutions du Burundi.

Nous rappelons que le parti au pouvoir s'est engagé, en vertu du Protocole de Pretoria, à respecter les principes de l'Accord d'Arusha, y compris le respect de la durée des mandats, et nous espérons qu'il s'y conformera. Les États-Unis suivent de près la tendance des dirigeants à prolonger leur règne en éliminant ou en prolongeant la durée des mandats. Nous constatons, de par notre expérience, que, lorsque des générations entières sont privées de démocratie et de libertés fondamentales, le résultat est souvent un climat d'instabilité et d'insécurité. Il semble que le Burundi suive cette tendance antidémocratique qui, nous le craignons, jettera les bases d'une instabilité et de tensions politiques pour les années à venir.

Les États-Unis ont soutenu l'Accord d'Arusha et étaient présents lors de sa signature, ce qui a mis fin à

des années de guerre civile tragique au Burundi. Nous pensons que les parties doivent continuer à le respecter dans l'intérêt des Burundais et de l'ensemble de la région.

Le Gouvernement burundais doit prendre des mesures claires pour rouvrir l'espace politique aux membres de l'opposition, aux médias indépendants et à la société civile et engager un dialogue inclusif avec les acteurs politiques burundais. Il est essentiel que le Gouvernement burundais participe de bonne foi à la prochaine session du dialogue inter-burundais. Nous exhortons la région à intensifier son engagement vis-à-vis du Burundi dans la période suivant le référendum pour faire pression en faveur d'une solution politique durable à la crise politique, d'une réouverture de l'espace politique et de la fin des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Kafando, et l'Ambassadeur Jürg Lauber pour les exposés très utiles qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je tiens à souligner que nous appuyons pleinement leurs efforts pour parvenir à une paix et à un développement durables au Burundi.

Les exposés d'aujourd'hui ont mis en relief la nature précaire de la situation politique, économique et humanitaire actuelle dans le pays et la persistance des rapports faisant état de graves violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. L'attentat du 11 mai, dont beaucoup ont parlé, a fait 26 morts à Ruhagarika et démontre une fois de plus que la situation sécuritaire demeure fragile.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le référendum du 17 mai. Nous notons que le Gouvernement a autorisé un certain niveau d'activités électorales pendant la période de campagne. Toutefois, les rapports faisant état d'un climat général d'intimidation, y compris la fermeture de certains médias dans la période précédant le référendum, montrent que les conditions d'une réconciliation et d'une paix et d'une stabilité politiques durables sont encore largement absentes.

L'esprit et les dispositions clefs de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi restent donc pertinents et d'une importance capitale. Ils constituent un pilier pour la paix et la stabilité au Burundi et pour la région tout entière. Il faut parvenir à un règlement politique inclusif du conflit actuel par le biais du dialogue. Faute de quoi, les prochaines élections prévues pour 2020 s'en ressentiront, de même

que la situation socioéconomique et humanitaire. Nous appuyons pleinement une plus grande participation aux efforts de médiation dirigés par la Communauté d'Afrique de l'Est sous la direction du Président Museveni et de l'ancien Président Mkapa. Nous espérons que le Gouvernement s'engagera pleinement dans le dialogue inter-burundais.

Les efforts de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix sont tout aussi importants. La Commission de consolidation de la paix reste une plateforme unique pour discuter de la situation dans le pays avec le Burundi. Nous appuyons fermement l'approche et les efforts de l'Ambassadeur Lauber et espérons que le dialogue sur les questions socioéconomiques contribuera à renforcer la confiance entre le Burundi et ses partenaires. À court terme, il est d'une importance capitale de remédier à la situation humanitaire au Burundi. Une action urgente est nécessaire pour alléger les souffrances immédiates liées à des problèmes tels que l'insécurité alimentaire et les défis en matière de protection.

Enfin, les rapports répétés faisant état de violations graves des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits au Burundi restent extrêmement préoccupants. La Suède demande aux autorités burundaises de veiller à ce que les trois experts des droits de l'homme mandatés par le Conseil des droits de l'homme puissent mener à bien leur travail dans le pays sans entrave. En outre, nous exhortons le Burundi à conclure rapidement un mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec l'Union africaine, s'agissant des observateurs des droits de l'homme et militaires. Le respect des droits de l'homme et l'obligation de rendre des comptes sont essentiels, nourrissent la confiance, renforcent le dialogue et la réconciliation et, en fin de compte, contribuent à une paix durable.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Je remercie M. Michel Kafando pour la qualité de son exposé sur la situation sociopolitique au Burundi. Je remercie également l'Ambassadeur Jürg Lauber, dont la récente mission au Burundi nous a permis de suivre l'évolution de la situation sur le terrain.

Ma déclaration va s'articuler essentiellement autour de la tenue du référendum du 17 mai et des perspectives du processus politique au Burundi.

Le 17 mai, les électeurs burundais se sont prononcés en faveur du projet de révision constitutionnelle initié

par les autorités burundaises. La Côte d'Ivoire prend acte des résultats provisoires de ce référendum, qui demeure, somme toute, une prérogative des autorités burundaises. Ma délégation déplore cependant l'absence de consultations entre les diverses couches de la société burundaise, qui risque non seulement d'élargir l'écart qui sépare la coalition au pouvoir de l'opposition, mais également de fragiliser davantage le processus de réconciliation nationale au Burundi. La Côte d'Ivoire exhorte donc les autorités burundaises à œuvrer, à l'issue du référendum, à l'avènement d'un climat sociopolitique apaisé devant favoriser la reprise du dialogue politique sur la base des Accords d'Arusha, principal pilier de plus d'une décennie de paix et de stabilité et qui ont mis fin à la guerre civile en instaurant un système de partage du pouvoir entre les différentes composantes ethniques burundaises.

L'impasse dans laquelle se trouve le dialogue politique interburundais interpelle toute la communauté internationale. En effet, plus de six mois après la tenue en Ouganda de la dernière session du dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, le processus politique n'a pas enregistré de progrès significatifs, en dépit des efforts du facilitateur, M. Mkapa. La Côte d'Ivoire invite les parties prenantes burundaises à la reprise du dialogue, sur la base des Accords d'Arusha. Nous les invitons à renoncer au préalable aux actions unilatérales afin de créer les conditions d'une sortie de crise réussie, à travers un processus politique crédible, devant conduire à des élections démocratiques et inclusives en 2020.

Pour conclure, ma délégation encourage la Communauté d'Afrique de l'Est, le médiateur et le facilitateur du dialogue interburundais à œuvrer à la reprise du dialogue politique, et appelle la communauté internationale à soutenir toutes les initiatives régionales et sous-régionales à cette fin. Enfin, la Côte d'Ivoire exprime son soutien à l'Envoyé spécial, M. Kafando, et lui réitère sa disponibilité à appuyer les efforts qu'il ne cesse de déployer dans le cadre du processus de sortie de crise au Burundi.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (parle en espagnol) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et remercie de leurs exposés M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Nous leur exprimons notre plein soutien dans l'action qu'ils mènent.

Le Pérou prend note des résultats du référendum, mais regrette qu'il ait été organisé sans observateurs indépendants, sur fond d'allégations d'intimidation des membres de l'opposition et de restrictions à la liberté de la presse. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les amendements constitutionnels promus par le Gouvernement burundais sont susceptibles de compromettre les engagements importants contractés en vertu des Accords d'Arusha, lesquels sont reconnus et appuyés par le Conseil de sécurité et visent à préserver les droits des minorités burundaises. Cela est en effet susceptible de perturber l'équilibre gouvernemental précaire auquel sont arrivées les diverses communautés après une tragique guerre civile. Dans cet ordre d'idées, nous devons encourager les autorités burundaises à protéger toute la population, y compris les minorités, et à mettre fin aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui continuent malheureusement de se produire. Nous tenons également à souligner qu'il est nécessaire de rejeter les discours de haine, de faire en sorte que toutes les parties restent attachées à cet équilibre précaire, qui, plus de 10 années durant, a maintenu la paix et la stabilité au Burundi, et de prévenir une récurrence des actes de violence qui se sont produits, en particulier depuis 2015.

Dans les circonstances actuelles, nous considérons qu'il est urgent que le processus de dialogue interburundais progresse et que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme puisse reprendre ses activités au Burundi.

Enfin, nous estimons qu'il importe que le Conseil surveille attentivement l'évolution de la situation dans le pays et que les organisations régionales et les pays voisins puissent suivre de plus près les faits nouveaux et épauler le dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, de son exposé très clair et très franc, qui intervient à une jonction importante pour le Burundi, dans le sillage du référendum. Je me dois également de remercier l'Ambassadeur Lauber de son exposé méthodique, et en particulier des six recommandations qu'il a formulées concernant la mobilisation de la communauté internationale. Il m'est agréable d'affirmer que nous appuyons toutes ces recommandations très claires et très utiles.

Le Royaume-Uni s'associe au Royaume des Pays-Bas, aux États-Unis, à la France et aux autres orateurs aujourd'hui pour exprimer sa préoccupation devant la violence qui a précédé le référendum. L'organisation Human Rights Watch a rapporté qu'au moins 15 personnes opposées au référendum ont été tuées, tandis que six autres ont été violées et huit ont été enlevées. Nous restons très préoccupés par les restrictions imposées à l'espace politique et aux médias avant le référendum. Malheureusement, les préparatifs du référendum et le scrutin lui-même se sont déroulés dans un climat d'intimidation et de répression marqué par un manque d'informations publiques sur les réformes proposées. Aujourd'hui, l'Envoyé spécial Michel Kafando nous a relaté les nombreuses irrégularités qui ont été signalées par l'opposition et la société civile. De tels actes ne font qu'entamer la confiance dans le fait que les résultats du référendum représentent la volonté de l'électorat.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'Envoyé spécial Kafando que le Gouvernement burundais doit veiller à ce que l'esprit des Accords d'Arusha soit respecté lorsqu'une réforme constitutionnelle, quelle qu'elle soit, sera mise en œuvre. La crise actuelle au Burundi ne pourra être réglée qu'en poursuivant un dialogue ouvert à tous qui préserve les Accords. Nous espérons que la mise en œuvre des amendements constitutionnels n'aura pas d'incidence sur les accords antérieurs, en particulier en ce qui concerne les quotas ethniques et la représentation des femmes au Gouvernement. Le Royaume-Uni appelle l'Union africaine et les autres garants des Accords d'Arusha à veiller attentivement à ce qu'ils soient préservés durant toute mise en œuvre d'amendements constitutionnels au Burundi. Nous encourageons et appuyons l'Union africaine dans ses efforts pour faire en sorte que l'esprit des Accords soit respecté.

Comme d'autres l'ont déjà dit aujourd'hui, nous restons extrêmement préoccupés par la situation des droits de l'homme au Burundi. Nous prenons note avec inquiétude des observations de l'Envoyé spécial sur l'expulsion des spécialistes des droits de l'homme, et nous nous faisons l'écho de son appel aux autorités burundaises pour qu'elles facilitent leur retour et qu'elles coopèrent avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous continuons d'exhorter le Gouvernement à appliquer les deux résolutions adoptées à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/RES/36/2 et A/HRC/RES/36/19). Nous l'engageons également à se rapprocher des critères

fixés par l'Union européenne, ce qui ouvrirait la voie à une reprise de l'aide financière de l'Union au Burundi.

D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, il est peu probable que la crise politique sera réglée rapidement ou que la situation humanitaire s'améliorera bientôt au Burundi. La situation actuelle ne peut pas durer. Nous évoquons souvent, dans cette salle, l'importance de la prévention des conflits. Les risques au Burundi sont énormes, et les raisons qui plaident en faveur de la diplomatie préventive emportent l'adhésion. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé par la Commission de consolidation de la paix à la communauté internationale pour lui demander de suivre de près la situation au Burundi, et nous encourageons vivement le Gouvernement burundais, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine à promouvoir un dialogue sans exclusive et à préserver les acquis de l'Accord d'Arusha, seul moyen de garantir la paix et la sécurité dans le pays.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, de son exposé sur le référendum constitutionnel qui a eu lieu au Burundi et sur l'évolution de la situation dans ce pays. Nous avons pris note du rapport présenté par M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'approche équilibrée et impartiale adoptée par la formation s'agissant de la prise en main par le pays de la gestion de ses affaires, qui en a fait un des canaux de communication les plus fiables avec Bujumbura. Nous appuyons les efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix pour relancer la coopération avec les Burundais, en discutant des questions liées au développement socioéconomique du pays et en redonnant confiance aux donateurs.

La Fédération de Russie continue de croire que le référendum du 17 mai sur la révision constitutionnelle est une affaire purement intérieure au Burundi. Comme nous le savons, la révision de la loi fondamentale a été lancée par la Commission nationale de dialogue interburundais, composée de représentants de différents secteurs de la société, notamment de membres de tous les partis politiques représentés au Parlement, y compris l'opposition, et des partis non représentés au Parlement, du clergé et de la société civile. Étant donné le haut niveau de représentativité de la Commission, même durant la phase des préparatifs du référendum, nous

pouvons dire que la population a appuyé l'idée de tenir le référendum. Le résultat du vote montre que le taux de participation a été impressionnant – et même jamais enregistré dans aucun pays africain –, soit 96,24 %, avec une majorité écrasante de votants – 73,26 % – se prononçant en faveur de la révision constitutionnelle. Nous pensons que le référendum s'est déroulé dans le calme et que la campagne électorale qui a précédé le vote a été démocratique et transparente, malgré quelques problèmes.

Nous voudrions appeler l'attention de nos collègues sur le fait que les prévisions alarmistes exprimées dans cette salle il y a seulement quelques semaines ne se sont pas vérifiées. Bien au contraire, nous voyons une dynamique positive dans la façon dont la situation dans le pays est en train d'évoluer. Nous ne disons pas qu'elle est idéale, et nous ne voyons pas pourquoi l'on s'excite à ce sujet, comme certains de nos collègues l'ont fait aujourd'hui. Cela pourrait faire croire à ceux qui ne jouissent pas de soutien au sein de la société burundaise que le Conseil de sécurité n'a pas adopté la position juste concernant la situation dans ce pays.

Le fait que la soixante-douzième session de la Conférence de l'Union interparlementaire africaine va se tenir à Bujumbura les 22 et 23 mai atteste la situation sécuritaire réelle au Burundi. Nous demandons que cela soit pris en compte, notamment lorsque nous nous prononcerons sur l'opportunité de maintenir la situation au Burundi à l'ordre du jour déjà surchargé du Conseil de sécurité. En fin de compte, il y a toujours des problèmes dans tous les pays. Mais l'important pour nous est que le Conseil ne doit inscrire à son ordre du jour que les situations qui représentent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Il ne doit pas s'occuper de situations politiques intérieures des pays, usurpant ainsi le rôle d'autres structures de l'Organisation des Nations Unies à Genève, prodiguant par-ci et par-là des conseils sur la structure de l'État et donnant des leçons sur la démocratie et sur la façon dont il convient de vivre. Aujourd'hui, malheureusement, nombreux sont ceux qui veulent dicter à un gouvernement indépendant la conduite à tenir. Ayons du respect pour nous-mêmes et pour les autres. Une telle façon de faire ne renforce certainement pas l'autorité du Conseil de sécurité aux yeux des gouvernements africains.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés M. Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès

de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Nous apprécions les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la stabilité en Burundi et dans la région.

La situation actuelle au Burundi est globalement stable. Le Gouvernement a travaillé activement à préserver la paix et la stabilité et à promouvoir le développement économique et social. Il a mis au point un plan national de développement, signé un accord avec la République-Unie de Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur le retour des réfugiés, et travaillé avec les pays voisins à encourager un retour librement consenti des réfugiés burundais dans leurs foyers. La Chine se félicite de ces développements. Le Burundi est un pays important dans la région des Grands Lacs, sa stabilité et son développement contribuent largement à la paix et à la stabilité dans la région. La communauté internationale doit continuer de lui fournir une assistance constructive. La Chine voudrait faire les trois observations suivantes.

Premièrement, l'appropriation nationale par le Burundi, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays doivent être dûment respectées. La Chine prend note de l'annonce faite récemment par la Commission électorale nationale indépendante des résultats du référendum sur la révision constitutionnelle, qui montrent une large participation, avec près de trois quarts de la population votant pour, ce qui démontre amplement que le Gouvernement et le peuple burundais sont capables de régler comme il convient les questions pertinentes. La communauté internationale doit considérer la situation en Burundi dans son ensemble et de façon objective, respecter l'appropriation par le pays de la gestion de ses affaires et lui fournir une assistance constructive en vue de préserver la paix et le développement dans la région.

Deuxièmement, le processus politique au Burundi doit recevoir un appui constant. Nous apprécions les efforts positifs déployés par les organisations régionales et sous-régionales telles l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que leurs bons offices s'agissant de la question du Burundi. Nous appuyons le rôle de chef de file que la CAE joue à cet égard.

Troisièmement, notre priorité doit être de fournir une aide humanitaire accrue au Burundi et d'appuyer son développement économique et social. Le Burundi

continue d'être confronté à des défis humanitaires du fait d'un déficit relativement important du financement de l'aide humanitaire. Nous espérons que les partenaires internationaux honoreront leurs engagements en temps voulu et qu'ils fourniront une assistance. Nous appelons les institutions et les organisations internationales pertinentes à reprendre rapidement leur coopération économique avec ce pays et à appuyer son développement. L'Envoyé spécial du Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix sont d'importants canaux de communication entre le Burundi et la communauté internationale. Nous espérons qu'ils feront usage de leurs avantages respectifs et renforceront leur communication, en coopération avec le Gouvernement burundais. La Chine est disposée à continuer d'appuyer leurs activités.

La Chine a toujours soutenu le Burundi dans son processus de paix et l'a aidé dans sa reconstruction nationale au mieux de ses capacités. Nous sommes prêts à continuer de jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, la stabilité et le développement durables en Burundi.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Michel Kafando de son exposé sur la situation politique au Burundi. Nous nous sommes toujours félicités de la contribution de l'Envoyé spécial. Nous félicitons et remercions aussi M. Jürg Lauber, Représentant permanent de Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé qui montre encore une fois combien les travaux de la Commission de consolidation de la paix sont utiles pour le Conseil de sécurité, et combien son rôle de conseiller, quand il est bien assumé, comme il l'a été par l'Ambassadeur Lauber, est essentiel pour rendre le Conseil plus efficace et, si je puis ajouter, plus sage.

Nous prenons note du fait que l'atmosphère est restée globalement calme pendant la campagne et le déroulement du référendum, malgré les allégations faisant état de mesures d'intimidation et de répression contre les opposants à la réforme constitutionnelle, qui nous ont été signalées à la fois par l'Envoyé spécial et par le Président de la formation Burundi. Nous estimons que toute contestation relative au déroulement du référendum et à ses résultats doit être examinée par les mécanismes juridiques établis de manière plus transparente.

Il nous plaît également de constater que la situation en matière de sécurité demeure stable au

Burundi. Alors que le pays s'apprête à accepter le résultat du référendum, la question urgente qui se pose aujourd'hui est de savoir comment faire en sorte que la situation relativement calme qui règne actuellement ne se détériore pas.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, l'impasse politique dans le pays ne peut être réglée que par un dialogue pacifique, inclusif et consensuel. L'absence de progrès de la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) nous préoccupe gravement à cet égard. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais de relancer rapidement un dialogue véritable et inclusif, mené sous les auspices de la CAE et avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU dans le respect de l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution burundaise, si l'on veut garantir une paix et une stabilité durables, ainsi qu'un avenir meilleur pour le Burundi.

Nous pensons, comme l'a souligné également l'Ambassadeur Lauber, qu'une coordination et une cohésion fortes entre la CAE, l'Union africaine et l'ONU sont indispensables pour faire avancer le processus de paix. Nous exhortons le Gouvernement burundais à s'engager de nouveau à prendre part au dialogue. Toutes les parties prenantes à la crise au Burundi doivent également coopérer pleinement avec le facilitateur du dialogue inter-burundais et participer de bonne foi à ce processus.

La collaboration entre la communauté internationale et le Gouvernement burundais doit reposer sur une stratégie réaliste visant à soutenir des institutions fortes et à créer un climat propice au règlement des différends politiques sans retomber dans la violence passée. À cet égard, le Conseil devrait envisager de nouvelles voies de réengagement avec le Burundi afin de sortir de l'impasse politique. Tout en saluant et en encourageant le travail du Président de la formation Burundi, qui sert de passerelle pour le dialogue entre la communauté internationale et le Burundi, nous recommandons de recourir également à la diplomatie discrète, en étroite coordination avec l'Union africaine et la CAE, afin de tendre la main au Gouvernement burundais. Cultiver la confiance est essentiel dans tous les domaines.

Étant donné que l'impasse politique, couplée à la baisse continue de l'aide financière internationale, fait peser un poids socioéconomique énorme sur le Burundi, nous pensons que l'allègement des difficultés socioéconomiques de la population ainsi que le

règlement de la situation humanitaire doivent également faire partie intégrante d'une stratégie de réengagement. Les propositions faites par l'Ambassadeur Lauber, il y a quelque temps, méritent à cet égard d'être examinées attentivement et avec sérieux.

Nous estimons que pour le Gouvernement burundais également, il est important d'avoir une relation ouverte avec la communauté internationale afin d'expliquer la réforme constitutionnelle et ses résultats, le plan pour les élections de 2020, ainsi que les engagements pris dans l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Le Gouvernement devrait également examiner sérieusement la situation en ce qui concerne les trois experts des droits de l'homme, mandatés par la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme, qui avait été présentée le 28 septembre 2017 par un certain nombre de pays africains, dont le Burundi, à Genève. Le fait de réunir les informations à cet égard pourrait lui permettre de bénéficier de l'assistance voulue pour combler son cruel manque de capacités dans ce domaine.

En conclusion, la paix durable ne sera possible que sur la base d'une solution globale fondée sur l'Accord d'Arusha et la Constitution burundaise. Maintenant que le référendum a eu lieu, nous ne pouvons qu'espérer que toutes les parties prenantes concernées seront prêtes à un dialogue franc et authentique pour définir la meilleure voie à suivre.

Le Burundi est un pays qui continue de contribuer de manière notable à la paix et à la sécurité en Somalie, ce qui est d'une grande importance pour la paix dans la Corne de l'Afrique et sur le continent en général. C'est aussi de ce point de vue que nous envisageons la nécessité d'améliorer les relations entre le Burundi et la communauté internationale. Nous espérons que l'Ambassadeur Lauber poursuivra la démarche très encourageante qu'il a entamée et le processus dans lequel il s'est engagé.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Michel Kafando et le Représentant permanent de la Suisse, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs exposés très utiles.

Nous avons suivi avec intérêt les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour mener à bien le référendum sur la Constitution, qui s'est tenu le 17 mai 2018, avec la participation de la majorité des partis politiques. Selon les résultats préliminaires annoncés au niveau national par la Commission

électorale nationale indépendante, 73,26 % des électeurs ont voté pour les amendements constitutionnels. Le taux de participation a été très élevé, ce qui traduit bien les aspirations du peuple burundais, même si le calme qui régnait alors au Burundi était quelque peu relatif. Nous espérons que les élections présidentielles de 2020 se dérouleront dans le même climat de calme.

Maintenant que cette importante étape a été franchie, nous exhortons le Gouvernement burundais à aller plus loin et à se projeter dans l'avenir pour promouvoir le bien-être du peuple burundais, dont la sécurité et les moyens de subsistance ont souffert de l'instabilité politique de ces deux dernières années. Nous insistons sur l'importance d'un dialogue national inclusif sans conditions préalables afin de permettre aux aspirations de tous les Burundais de s'exprimer.

Dans cet esprit, nous accordons beaucoup d'importance aux efforts concertés déployés par le Président ougandais, Yoweri Museveni, médiateur du dialogue politique mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et M. Benjamin Mkapa, le facilitateur. Nous espérons que ce dialogue sera couronné de succès et aboutira à des solutions consensuelles qui garantiront la stabilité politique du Burundi. Nous réaffirmons la nécessité pour le Gouvernement burundais de collaborer avec les organisations régionales et internationales, à savoir l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et la CAE, afin de parvenir à la stabilité souhaitée.

Nous avons suivi avec intérêt tous les efforts déployés l'année dernière pour amener les parties au conflit au Burundi à la table des négociations à Arusha. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été couronnés de succès. Nous appelons néanmoins à leur poursuite, car nous estimons qu'aucun progrès tangible dans le processus politique entre l'opposition et le Gouvernement burundais ne sera possible si toutes les parties ne sont pas réunies autour de la même table pour trouver un terrain d'entente, mettre fin à la polarisation politique et définir les règles en matière de droit et de sécurité. La seule façon de parvenir à un tel consensus est que toutes les parties respectent l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en Tanzanie en 2000.

Pour terminer, je voudrais me féliciter du retour librement consenti des réfugiés burundais suite à l'accord tripartite signé entre le Gouvernement burundais, le Gouvernement tanzanien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les autorités burundaises doivent redoubler d'efforts pour

veiller à la réinsertion des réfugiés dans la société et créer un environnement propice à cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés détaillés.

La situation au Burundi doit être considérée dans le contexte régional plus large de la région des Grands Lacs. Elle risque d'exacerber la crise humanitaire et de réfugiés au Burundi et dans les pays voisins. Tout en remerciant les médiateurs internationaux et régionaux des efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent, nous encourageons la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine à renforcer leur engagement afin de briser l'impasse politique et de renforcer la coordination des mesures qu'ils prennent à cet égard.

Nous reconnaissons l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, avec ses dispositions portant sur la nécessité d'un large consensus politique et d'éviter de concentrer le pouvoir au sein d'une seule institution ou instance, comme étant le principal instrument permettant d'instaurer la paix et la stabilité au Burundi et dans la région. La Pologne voudrait mettre l'accent sur le rôle particulier que doivent jouer les dirigeants des pays voisins et les garants de l'Accord d'Arusha pour éliminer les facteurs d'instabilité dans la région.

La Pologne est préoccupée par la situation au Burundi, aussi bien en ce qui concerne la période précédant le référendum que pour ce qui est de la situation tendue qui y règne après le scrutin. Nous sommes préoccupés par la détérioration des droits de l'homme et la réduction de l'espace politique pour les membres de l'opposition, les médias indépendants et la société civile. Nous espérons que le dialogue inter-burundais se poursuivra, car seul un dialogue politique sans exclusive peut permettre de parvenir à une solution durable et largement acceptable.

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Je voudrais, dès l'entame de mon propos, vous féliciter personnellement, Madame

la Présidente, et votre pays, la Pologne, pour l'accession à la présidence tournante du Conseil pour le mois de mai. Vous pouvez tout naturellement compter sur le plein soutien et l'entière coopération de ma délégation pour les jours qui restent pour votre mandat. Qu'il me soit également permis de remercier à travers vous, Madame la Présidente, les autres membres du Conseil de sécurité qui ont toujours soutenu le respect des principes et valeurs de la Charte des Nations Unies dans le traitement de la situation au Burundi par le Conseil, pendant que certaines délégations restent embrigadées dans leur rhétorique de 2015 sans bouger parallèlement à la situation du pays. Qu'il me soit permis aussi de remercier l'Ambassadeur Jürg Lauber, mon collègue de Suisse, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour son rôle positif et de plus en plus grandissant dans le processus de consolidation de la paix dans mon pays, le Burundi. Je ne peux pas ne pas aussi remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, pour son exposé, qu'il a voulu partager ce matin avec le Conseil.

L'objet de mon intervention consiste à partager avec le Conseil les derniers développements au Burundi depuis la dernière séance d'information du Conseil sur la situation au Burundi, il y a trois mois dans cette même salle (voir S/PV. 8189).

Sur le plan politique, le Burundi vient de clôturer avec un succès retentissant le référendum constitutionnel, qui a eu lieu le 17 mai. Selon les résultats provisoires au niveau national proclamés le lundi 21 mai par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le « oui » à la nouvelle Constitution du Burundi a largement gagné avec 73,26 %, avec un taux participation record de 96,24 %. Par ce scrutin, le peuple burundais vient de prouver à la communauté internationale sa maturité politique et ses capacités d'organiser des élections démocratiques, libres, transparentes et apaisées, et surtout avec un budget 100 % national.

Le référendum du 17 mai et la campagne de deux semaines qui l'a précédé se sont déroulés dans de très bonnes conditions dans tout le pays et au sein de la diaspora. Aucun incident majeur n'a été rapporté à la CENI durant tout le processus jusqu'au jour J. La campagne a été très animée, plurielle, multicolore et inclusive. Au total, outre le parti au pouvoir, 25 partis politiques et coalitions de l'opposition ont participé à la campagne électorale qui s'est déroulée paisiblement dans tout le pays, avec un sens très élevé de tolérance

politique entre les partisans du « oui » et les partisans du « non » à la révision constitutionnelle.

En votant à 73,26 % en faveur de la nouvelle Constitution avec un taux record de participation évalué à 96,24 %, le peuple burundais vient de réaffirmer encore une fois sa souveraineté, son unité dans la diversité, sa cohésion sociale, sa tolérance politique, son patriotisme, sa bravoure ainsi que sa volonté de s'approprier définitivement la gouvernance politique, économique et culturelle du Burundi. Le 17 mai 2018 restera un jour inoubliable qui sera toujours gravé en lettres d'or dans l'histoire politique du Burundi.

Ma délégation rappelle au passage que la réforme constitutionnelle qui vient de s'achever avec succès est le résultat de larges consultations menées durant plus d'une année auprès de la population burundaise dans toute sa diversité. Il s'agit d'un exercice qui vise la stabilité à long terme du pays, notamment par la sortie de la période transitoire sous l'actuelle Constitution de 2005.

Au niveau substantiel, la nouvelle Constitution respecte pleinement l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de 2000, auquel le Gouvernement burundais attache une grande importance. Tous les articles substantiels – je le répète, tous les articles substantiels – de l'Accord d'Arusha garantissant notamment les principes démocratiques, la souveraineté, la cohésion sociale, la stabilité politique, l'unité nationale, la justice sociale, la protection des minorités, les quotas ethniques et de genre dans les institutions, la limitation des mandats et la protection des droits de l'homme ont été maintenus, voire renforcés. Ce qui se dit sur un soi-disant non-respect de l'Accord d'Arusha relève de la manipulation de l'opinion et de la volonté de certains acteurs exogènes de vouloir déstabiliser notre pays. Ce comportement qui s'est manifesté depuis 2015 n'est pas mort et enterré. Nous en sommes très conscients. Le peuple burundais reste très vigilant pour sauvegarder son unité et sa cohésion. Le degré de patriotisme qui s'est développé depuis 2015 chez les Burundais ne laissera aucune fissure à aucune tentative de déstabilisation du pays à partir de l'étranger.

Jusqu'à présent, un seul acteur politique, chef d'une coalition des indépendants dénommée Amizero y'abarundi, sur les 26 partis ayant participé au scrutin, a contesté, sans convaincre, l'issue des élections référendaires du 17 mai 2018. Cela a été fait avant même que les résultats officiels provisoires ne soient

publiés par l'organe compétent, qui est la Commission électorale nationale indépendante. Il convient de rappeler ici que cet acteur politique n'a jamais reconnu aucun résultat électoral depuis qu'il est en politique. Il s'agit d'une récidive dans sa négation des résultats de toutes les élections auxquelles il a participé. Au cas où cet acteur récidiviste ne retirerait pas sa contestation sans fondement, la sagesse et l'état de droit l'obligent tout naturellement à se conformer au code électoral en saisissant les mécanismes juridiques compétents pour gérer les litiges électoraux.

Il y a quelques délégations qui, durant leurs interventions, ont lancé des flèches sur le processus référendaire qui vient de s'achever avec succès. Ce sont ces mêmes délégations qui avaient projeté des scénarii alarmistes avant ce référendum, qui, heureusement, s'est déroulé dans de très bonnes conditions. À ces délégations, je dois leur dire ceci : le référendum est victime de son succès.

Pour ce qui est de la couverture médiatique du référendum du 17 mai 2018, ma délégation salue le travail remarquable de la synergie des médias publics et privés. En effet, dès l'ouverture des bureaux de vote, 15 radios publiques et privées ont assuré en direct la couverture du scrutin en temps réel dans les quatre langues les plus parlées du pays. Cette présence médiatique permanente a renforcé le degré de transparence du scrutin en plus de la présence très marquée des mandataires politiques de chaque parti et coalition dans tous les bureaux de vote, dotés du droit de contresigner les procès-verbaux des opérations de vote après dépouillement.

Parlant des médias, il ne serait pas superflu de rappeler que récemment, le Burundi a été injustement et prématurément condamné par certains de ses partenaires pour avoir pris une mesure de suspension temporaire de deux émissions de la British Broadcasting Corporation (BBC) et de La Voix de l'Amérique pour cause de violation flagrante des règles de déontologie journalistique. Au terme d'une rigoureuse investigation, BBC World Service, dans sa lettre du 11 mai 2018 adressée au Président du Conseil national de la communication du Burundi, a reconnu que les journalistes impliqués dans l'organisation et la conduite de l'émission « Invité de la semaine », avec un invité proche de l'opposition radicale, ont agi en violation de la déontologie professionnelle et des règles rigoureuses en vigueur au sein de la BBC.

Après la reconnaissance des faits, la direction de la BBC a alors présenté des excuses officielles au Conseil national de la communication du Burundi dans

sa lettre du 11 mai 2018. Par la même lettre, la BBC s'est engagée à ne ménager aucun effort afin que de tels manquements à la déontologie du métier de journaliste ne se reproduisent plus à l'avenir. Le Conseil national de la communication du Burundi a bien accueilli les excuses de la BBC et attend la suite à donner au droit de réponse que cette radio a promis au Gouvernement burundais pour clôturer rapidement cette question dans un esprit constructif. Ma délégation encourage La Voix de l'Amérique, qui a aussi reconnu dans sa lettre du 18 mai 2018 avoir diffusé une information déséquilibrée sur le Burundi, à faire de même.

En ce qui concerne le dialogue comme moyen de résolution pacifique des différends politiques et de consolidation de la paix, le Burundi réitère son engagement à consolider la paix, l'unité, la stabilité, la cohésion sociale, la concorde nationale, l'état de droit ainsi que l'ordre démocratique en cours à travers un dialogue permanent.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, le Burundi reste très engagé sur la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale. La situation sécuritaire est globalement bonne sur tout le territoire burundais. En témoignent, par exemple, l'organisation avec succès d'un référendum constitutionnel libre, transparent, démocratique et apaisé, ainsi que l'organisation, du 22 au 23 mai, de la soixante-douzième session du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine qui a eu lieu à Bujumbura. Au terme de sa session, l'Union parlementaire africaine s'est réjouie de l'évolution positive de la situation politique, sécuritaire et sociale du Burundi. Elle estime que cette normalisation de la situation générale dans le pays devrait pousser nos partenaires de l'Union européenne à normaliser leurs relations avec le Burundi en levant notamment les sanctions économiques qui mettent en difficulté le peuple de façon injuste. L'Union parlementaire africaine a aussi regretté la mauvaise compréhension et appréciation de la situation politique, sociale et sécuritaire du Burundi suite aux campagnes de désinformation qui inondent actuellement la communauté internationale. Dans de sa déclaration à la presse, le Président de l'Union parlementaire africaine a dit, entre autres : « Ce que se dit sur le Burundi et ce qu'on voit sur le terrain est différent. Nous avons trouvé un Burundi viable, paisible, un pays qui a besoin d'être appuyé dans ses efforts de réconciliation et de développement ».

Pour ce qui est de la coopération bilatérale avec nos partenaires, le Burundi renouvelle son engagement

à renforcer ses relations d'amitié et de coopération mutuellement bénéfiques avec ses partenaires, traditionnels et non traditionnels, dans un esprit constructif et de respect mutuel. Ensemble, nous devons tourner la page de 2015 et nous projeter vers l'avenir du Burundi, notamment vers des élections apaisées en 2020. Le Burundi que nous voulons, c'est le Burundi paisible, le Burundi stable et prospère, vivant en harmonie avec ses voisins et les autres nations du monde.

En matière des droits de l'homme, le Burundi poursuit ses efforts en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme, aussi bien du point de vue normatif qu'institutionnel. Nous réaffirmons ici devant le Conseil notre entière coopération avec la communauté internationale dans la protection et la promotion des droits de l'homme suivant les règles du jeu tracées par la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, le mouvement de rapatriement volontaire qui a commencé en 2016 se poursuit à un rythme satisfaisant avec l'arrivée de plusieurs milliers de citoyens qui s'étaient réfugiés en Tanzanie, notamment. De 2016 à la date d'aujourd'hui, plus de 200 000 Burundais sont déjà de retour au pays sur une base volontaire. Et pour 2018, le Burundi attend 72 000 rapatriés en provenance de Tanzanie principalement, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le domaine de l'humanitaire, le Burundi souhaite que tout appui de la part de la communauté internationale soit orienté principalement vers les efforts de développement en cours dans le pays. L'aide humanitaire devrait se limiter uniquement aux personnes se trouvant en situation d'urgence.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer notre demande pressante de retirer le Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il n'y a aucun critère objectif qui justifie le maintien du Burundi à l'ordre du jour du Conseil, conformément aux prescrits de la Charte des Nations Unies, que tout le monde connaît. Nous ne demandons pas un traitement de faveur, nous demandons que le Burundi soit traité équitablement, comme les autres Membres, conformément à la Charte des Nations Unies.

La situation qui prévaut au Burundi est loin de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, mission principale du Conseil de sécurité. Au contraire, le Burundi participe activement et brillamment aux missions de maintien de la paix dans le monde avec plus de 6 000 hommes et femmes déployés principalement en Somalie et en République centrafricaine. Notre participation aux missions de paix est un retour d'ascenseur à la communauté internationale qui est restée aux côtés du Burundi durant des moments sombres de son histoire avant la renaissance de la démocratie en 2005. Le temps et l'énergie alloués au Burundi devraient être orientés vers d'autres zones de conflits et de tensions qui sont de plus en plus nombreuses. Je demande au prestigieux Conseil de nous écouter, de prendre en considération notre appel. Dans le cas contraire, l'histoire retiendra que le Burundi a été maintenu à son ordre du jour en dehors des critères établis par la Charte des Nations Unies, et cela risque de créer un précédent dangereux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.